

2014-1172  
2014-05-01

L'homologation de ce produit a été révoquée le 07 juin 2023.  
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

DOKTOR DOOM à 6 % de pyréthrine tue rapidement les insectes

Concentré Émulsionnable

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 28402 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE :

Pyréthrines ..... 6,00 %  
\* Butoxyde de pipéronyle, technique ..... 60,00 %

\* Équivalent à 48,00 % d'éther (butylcarbityl) (propyl-6-pipéronyl)  
et 12,00 % de composés apparentés

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

POISON

CONTENU NET : 3,8-209 litres

UltraSol Industries  
10755-69, Avenue  
Edmonton (AB) CANADA  
T6H 2C9  
(780) 432-6535  
[www.doktordoom.com](http://www.doktordoom.com)

## MODE D'EMPLOI

Insecticide tout usage pour usage sur les plantes ornementales, les produits entreposés et dans les aires d'élevage. Utiliser le produit seul comme pulvérisation de nettoyage ou comme pulvérisation avant la récolte.

Ne pas appliquer ce produit de façon à ce que les travailleurs ou d'autres personnes soient exposés directement ou par dérive du produit pulvérisé. Toute personne non protégée doit quitter la zone traitée. Ne pas entrer dans des zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

## PRODUIT UTILISÉ SEUL

Ce concentré peut aussi être utilisé comme pulvérisation de nettoyage ou comme pulvérisation avant la récolte lorsque d'autres matériaux ne peuvent pas être utilisés en raison des restrictions prévues pour les résidus. Ce produit peut être utilisé jusqu'à la récolte et le jour de la récolte. Contient des pyrèthrines naturelles.

## PRODUIT DILUÉ

Appliquer 60 à 480 millilitres par 0,4 hectares et répéter s'il le faut afin d'assurer une suppression efficace. Utiliser dans suffisamment d'eau pour couvrir à fond les surfaces supérieures et inférieures des feuilles (au plus 380 L d'eau par 0,4 hectares) sauf sur avis contraire. Il est conseillé de tamponner le mélange à pulvériser final à un pH de 5,5 à 7,0.

Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.

Ce concentré est relativement non toxique pour les abeilles à miel. Pour éviter la possibilité de nuire aux abeilles à miel, il est conseillé d'appliquer le produit tôt le matin ou tard dans la soirée.

## PLANTES ORNEMENTALES

telles que : Violette d'Usambara, aster, azalée, bégonia, calceolaria, calendula, calla, camellia, œillet, cinéraire, chrysanthème, cyprès, narcisse des prés, dahlia, cornouiller, orme, eucalyptus, fougère, ficus, géranium, glaïeul, gypsophile, houx commun, genévrier, lys, œillet d'Inde, chêne, pivoine des jardins, pétunia, philodendron, pin, rose, mufler, pois de senteur, tulipe, vioerne, éphémère à fleurs blanches, if, zinnia.

## POUR SUPPRIMER LES INSECTES RAVAGEURS

tels que : Fourmi, puceron, noctuelle ponctuée, criocère de l'asperge, cantharide, arpenreuse du chou, chenille, blatte, chrysomèle maculée du concombre, doryphore, larve de l'épi du maïs, grillon, pyrale rayée du chou, chrysomèle du concombre, mouche à chevreuil, larve de la fausse-teigne des crucifères, ver luisant, altise, mouche à fruits, tordeuse du pommier, cicadelle du raisin, puceron vert du pêcher, thrips des serres, spongieuse (adulte et larve), punaise arlequine, noctuelle *sp.*, frelon, mouche des cornes, taon, mouche domestique, piéride du chou, cicadelle, enrouleuse, lieuse, pou, coccinelle mexicaine des haricots, moustique, cicadelle de la pomme de terre, psylle, lépisme argenté, hespérie, mouche piquante des étables, pentatome, tabanidé, thrips, drosophile, guêpe, chenille tisseuse, aleurode et guêpe.

## POUR USAGE AUTOUR DES MAISONS ET AUTRES BÂTIMENTS

Afin de supprimer les tiques pouvant être porteurs de la maladie de Lyme, pulvériser à fond les zones herbeuses autour des bordures de la cour pour assurer le contact du produit avec autant d'insectes ravageurs que possible se trouvant sur les surfaces supérieures et inférieures des feuilles.

Le traitement doit être effectué dès que les insectes ravageurs apparaissent. Ne pas attendre que les plants soient fortement infestés.

## POUR USAGE DANS LES AIRES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, LES INSTALLATIONS COMMERCIALES, LES BOULANGERIES, LES RIZERIES ET LES MOULINS QUI TRANSFORMENT LE BLÉ, LES RESTAURANTS, LES ENTREPÔTS DE TABAC, LES ÉLÉVATEURS ET LES ENTREPÔTS À GRAINS

Pour tuer les insectes volants comme les mouches à fruits, les mouches domestiques, les frelons, les guêpes, les pyrales du grain, les moucheron, les moustiques et les hespéries, diluer ce concentré à raison de 1 partie pour 29 parties d'eau (0,95 L avec 28,50 L d'eau) jusqu'à 1 partie pour 11 parties d'eau (0,95 L avec 11,4 L d'eau). Utiliser à raison de 15 à 30 millilitres de bouillie diluée par 28,30 mètres cube d'espace. Diriger la pulvérisation d'ambiance vers le haut, et lorsque c'est possible, garder les portes et les fenêtres fermées pendant au moins 10 minutes suivant le traitement. L'usage de ce produit dans les installations de transformation ou de manipulation des aliments doit se limiter aux périodes de temps pendant lesquelles l'usine n'est pas en activité. Il faut couvrir ou enlever les aliments des lieux pendant le traitement.

Lorsque les résidus d'huile sont acceptables, ce produit peut être dilué à raison de 1 partie pour 29 parties, jusqu'à 1 partie pour 11 parties, dans une base d'huile désodorisée plutôt que dans de l'eau, et appliqué comme pulvérisation d'ambiance au moyen d'un bon applicateur tel qu'un nébulisateur mécanique ou à très faible volume (ULV) pouvant produire des particules de taille aérosol.

## POUR USAGE DANS LES LIEUX D'ENTREPOSAGE

Ce concentré peut être utilisé pour nettoyer les compartiments et chariots d'entrepôt, les navires de charge, les moulins, les trémies, et les élévateurs et transporteurs pneumatiques avant d'utiliser ceux-ci pour l'entreposage. Dans les moulins et les élévateurs, les accumulations de grain infestées dans les trémies doivent être enlevées. Les zones d'entreposage et les transporteurs pneumatiques doivent être nettoyés à fond : éliminer les restes de grain, les fils d'araignée et autre débris sur les parois et les arbalétriers ainsi que sur le plancher et les cadres de portes au moyen d'un balai, particulièrement les matières logées dans les fentes et les fissures. Tous les débris doivent être enlevés et brûlés afin de tuer les œufs et les insectes ravageurs qui peuvent être présents.

Pour les fermes, il faut porter une attention particulière au nettoyage autour des sacs à fourrage et à grain usés, des résidus de grain venant des wagons, du matériel de récolte et des auges. Le grain venant d'être récolté ne doit pas être placé dans le même compartiment que le grain reporté, et les stocks de grain reportés non traités avec un produit de protection doivent subir une fumigation. Il faut procéder au nettoyage dans les deux ou trois semaines avant la récolte.

Lorsqu'on a procédé aux mesures sanitaires ci-dessus, traiter tous les endroits avant de les utiliser comme entreposage avec 1 partie pour 29 parties d'eau (0,95 L avec 28,50 L d'eau) jusqu'à 1 partie pour 11 parties (0,95 L avec 11,4 L d'eau). Appliquer à raison de 3,8 L par 70 mètres carrés sur les murs, les planchers, les plafonds et les panneaux de partition des compartiments, en s'assurant de faire pénétrer la pulvérisation dans toutes les fentes et les fissures.

#### POUR USAGE DANS LES AIRES D'ÉLEVAGE

- 1) Pour supprimer les poux de la volaille, utiliser une dilution de 60 à 90 millilitres de concentré par 3,8 L d'eau pour pulvériser à fond les dortoirs, les murs et les nids ou les cages.
- 2) Pour supprimer les punaises des lits et les acariens dans les poulaillers, diluer à raison de 60 à 90 millilitres par 3,8 L d'eau et pulvériser les fissures des perchoirs dans les dortoirs, les fentes dans les murs et les fentes dans les nids où se cachent les punaises des lits et les acariens.

#### POUR USAGE DANS LES FERMES, LES LAITIERIES, LES STALLES DE TRAITE, LES LOCAUX DE TRAITE ET LES POULAILLERS

Pour supprimer les mouches, les moucheron et les moustiques, diluer à raison de 60 millilitres par 3,8 L d'eau. ÉLOIGNER LES ANIMAUX AVANT LE TRAITEMENT. Appliquer en brouillard ou en nébulisation fine (à environ 60 millilitres par 28 mètres cube d'espace), en orientant la pulvérisation vers le plafond et les coins supérieurs de la pièce, et non pas directement vers les animaux ou les oiseaux. Pour de meilleurs résultats, fermer les portes et les fenêtres avant le traitement, et les garder fermées pendant 10 à 15 minutes. L'opérateur antiparasitaire doit quitter et aérer l'aire de traitement avant d'y revenir. Il faut couvrir le matériel de traite avant le traitement et laver celui-ci à fond avant de le réutiliser. Répéter l'application au besoin.

#### MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Contient un distillat de pétrole. Ne pas faire vomir en raison du danger de pneumonie de déglutition. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau ou les yeux. En cas de contact, rincer à grande eau. Se laver avec de l'eau chaude et du savon après l'utilisation. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste. Éviter de contaminer les produits alimentaires et les aliments pour animaux. Ne pas appliquer la pulvérisation d'ambiance lorsque la transformation des aliments est en cours. Couvrir ou retirer toutes les surfaces de transformation des aliments. Laver toutes les surfaces de transformation des aliments avant de les réutiliser. Éloigner des lieux les animaux de compagnie et les oiseaux, et recouvrir les aquariums avant le traitement. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur une étendue d'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou de la flamme nue.

#### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne

empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

#### ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )